



L'évaluation paysagère, premier acte des politiques paysagères

Hervé Davodeau

► To cite this version:

Hervé Davodeau. L'évaluation paysagère, premier acte des politiques paysagères. Projets de paysage : revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace, 2009, 2, non paginé. hal-00729242

HAL Id: hal-00729242

<https://institut-agro-rennes-angers.hal.science/hal-00729242>

Submitted on 1 Feb 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'évaluation du paysage, premier acte des politiques paysagères

Landscape assessment, first act of landscape policies

Par Hervé Davodeau Publié le 26/06/2009 sur Projet de Paysage - www.projetsdepaysage.fr

Avec l'émergence des politiques paysagères¹, la question de l'évaluation paysagère est aujourd'hui un sujet d'actualité. L'objectif de cet article est d'en exposer les divers enjeux. Le sujet de cette communication a récemment donné lieu à un colloque à Montpellier² organisé dans le cadre d'un programme de recherche aujourd'hui achevé (politiques publiques et paysages³). Sans en faire une synthèse, nous retenons les trois principales questions traitées.

1. Pourquoi évaluer les paysages ? Parce qu'une forte demande sociale et politique y incite. Dès 1993 en France, la loi paysage⁴ invite les collectivités territoriales à prendre en compte les paysages dans leurs politiques d'aménagement. En 2000, à l'échelle européenne, la Convention de Florence joue le même rôle⁵.
2. Comment évaluer ? Les exemples d'évaluation exposés lors du colloque reflètent l'ambivalence de la réalité paysagère, à la fois matérielle et immatérielle. Aux méthodes quantitatives s'opposent les méthodes qualitatives. Devant ce dilemme, certaines démarches cherchent à articuler ces approches pour exploiter leur complémentarité. Mais, si l'on accepte la spécificité de l'*objet paysage*, alors de réels problèmes méthodologiques sont posés aux évaluateurs.
3. Qui évalue ? Le résultat de l'évaluation est toujours le reflet des méthodes employées et donc des disciplines. L'évaluation de l'agronome n'est pas celle du sociologue et la pluridisciplinarité est toujours plus facile à invoquer qu'à mettre réellement en œuvre. En définitive, c'est la question de la légitimité de l'expertise qui est posée. Celle du paysagiste semble être naturelle sur le domaine du paysage mais ses démarches, qui ne relèvent pas exclusivement de méthodes scientifiques, sont parfois mises en cause.

Pour aborder les enjeux de l'évaluation paysagère nous avons choisi de traiter dans un premier temps cette question sans l'associer aux politiques paysagères : la discipline géographique s'est construite sur l'évaluation des paysages et, de ce point de vue, les fondements épistémologiques de l'évaluation paysagère sont à rechercher dans les principes et démarches de la géographie classique. Dans un second temps, nous aborderons notre objet en changeant de contexte historique pour penser les paysages comme des projets issus des politiques paysagères.

La géographie classique comme fondement épistémologique

L'évaluation paysagère n'émerge pas récemment avec les politiques paysagères. Le souci de décrire les paysages pour tenter de les comprendre rationnellement est le fondement de la géographie. C'est entre la fin du XIXe et le début du XXe siècle que cette discipline construit ses bases scientifiques. Ainsi en France, la géographie classique *vidalienne*⁶ réussit à se faire reconnaître (un modèle international à l'époque) comme *science du paysage*⁷. Elle s'oppose aux dérives du paradigme du *déterminisme naturel* (les activités

humaines sont déterminées par le milieu physique) pour établir celui du *milieu géographique* dont le paysage est l'expression visible : une *interface, combinaison* pour reprendre le vocabulaire de l'époque, entre faits naturels et sociaux. La description et l'interprétation des paysages sont le savoir-faire des géographes du début du XXe siècle. Ce savoir descriptif passe par une maîtrise de la langue (ce sont des littéraires) et du dessin (aujourd'hui davantage maîtrisé par les paysagistes). Il est encyclopédique dans la mesure où il n'est pas spécialisé car la géographie ne s'est pas encore scindée entre géographie humaine et physique (on la qualifie d'*unitaire*). On comprend néanmoins qu'il n'est possible de maîtriser l'ensemble de ces connaissances qu'en les appliquant à un territoire précis et peu étendu. La *contrée*, le *terroir*, le *pays* sont les territoires d'étude des thèses de cette géographie que l'on qualifiera a posteriori de *régionale*. Le paysage y est abordé comme la *physionomie du pays* autrement dit comme un livre ouvert sur le pays⁸. La discipline propose des clés de lecture qui permettent de lire l'histoire d'une société locale et comprendre comment elle a tiré parti de la nature des lieux pour se développer. Elle est donc étroitement liée à l'histoire (le paysage en est le produit) et elle est quasi exclusivement rurale. La valorisation du terroir, l'appartenance au pays s'expliquent aussi par le contexte géopolitique de l'époque qui est un facteur de compréhension fondamental pour appréhender le rapport de la géographie au paysage (problématique de l'identité territoriale et paysagère⁹).

Cette géographie devient *classique* dès lors que le paradigme scientifique sur lequel elle est construite s'écroule, après la Seconde Guerre mondiale. L'industrialisation et l'urbanisation rendent obsolète et désuète la grille de lecture de cette géographie essentiellement rurale. D'autre part, le contexte politique a évolué : la reconstruction, la politique d'aménagement du territoire (à son âge d'or à la période gaullienne) font appel à une *nouvelle géographie*, plus opérationnelle, capable de penser l'organisation de l'espace, de spatialiser les données économiques, de modéliser (exemple : les chorèmes de R. Brunet). La géographie *du paysage* a vécu, l'*espace* est son nouvel objet. Aux géographes historiens et littéraires succèdent les géographes économistes et scientifiques¹⁰. Le paysage est écarté car « la connaissance ne saurait se fier à l'apparence, encore moins à la représentation de l'apparence » (Brunet, 2001). La confiance *aveugle* que la géographie accordait au visible fait douter¹¹ au moment où, de l'autre côté de l'Atlantique, les sciences sociales s'intéressent aux perceptions subjectives de l'espace¹². Le *paysage* n'aura finalement été éclipsé par l'*espace* que durant deux décennies (1950-1970), le temps d'être réactivé comme concept opératoire par la géographie sociale qui se développe notamment autour du concept d'*espace vécu* (Frémont, 1976).



Emmanuel de Martonne, le croquis de paysage, outil privilégié des « géographes paysagistes ».

Ce trajet du paysage en géographie, très simplifié car trop résumé, permet de prendre conscience de l'héritage laissé par la discipline. Il n'appartient pas uniquement aux géographes car il s'est diffusé dans la société (par l'enseignement) dans les autres disciplines et dans diverses cultures professionnelles. La pensée du paysage, qu'elle soit savante ou familière, est marquée par cette histoire, cette culture géographique classique est encore fortement ancrée dans notre culture du paysage en dépit des causes légitimes de son déclin et malgré les avancées théoriques récentes et salutaires (Roger, 1999). L'histoire du concept du paysage dans la géographie dessine une trajectoire depuis le pôle de l'*objet* vers celui du sujet pour chercher aujourd'hui un point d'équilibre qui permette de penser l'articulation de ces deux faces d'un même objet¹³ : c'est l'enjeu de l'évaluation paysagère. Cette histoire permet aussi de comprendre que la pensée d'un objet n'est pas seulement le reflet de l'état d'un savoir scientifique mais qu'elle est aussi le produit du contexte idéologique et politique d'une époque. De ce point de vue, le projet de paysage des politiques publiques est, pour l'évaluation paysagère, une perspective nouvelle.

La perspective du projet de paysage

Une perspective vraiment nouvelle ? Tous les milieux anthropisés n'ont-ils pas été l'objet d'un projet, c'est-à-dire d'un changement d'état réfléchi et souhaité (une projection) ? Tous les paysages résultent de projets, qu'ils soient agricoles, industriels, touristiques, patrimoniaux, voire domestiques à une échelle plus réduite. Les paysages que nous observons sont l'assemblage de ces différents projets auxquels s'ajoutent les héritages qui sont, eux-mêmes, des traces de projets anciens. Les paysages sont donc un palimpseste dans la mesure où ils traduisent de nombreux projets, parfois contradictoires, rarement simultanés, et d'échelles diverses (du projet du propriétaire à celui de la politique agricole européenne). Cette complexité fait du paysage un système (tous ces projets agissent en rétroaction les uns sur les autres) instable et difficile à maîtriser.

La multitude de projets sur le paysage ne fait pas du paysage un projet. Le projet de paysage des politiques publiques se construit sur ce constat. Si le diagnostic a semblé sans appel (la « mort du paysage¹⁴ »), il sert en fait à tirer la sonnette d'alarme pour sauver le malade de ses maux : problèmes de circulation (l'automobile envahissante), de surconsommation (les entrées de ville), d'intoxication (pollutions diverses) et même psychologiques (perte d'identité). Pour prolonger la métaphore, ce diagnostic est d'autant plus inquiétant que les médecins (élus, techniciens, experts, etc.) se sentent dépourvus : les remèdes existent pour soigner ponctuellement (l'arsenal réglementaire traditionnel de la protection des sites et monuments) mais ils sont insuffisants pour un mal aussi généralisé (c'est toute la qualité du *cadre de vie* qui est cause). Le projet de paysage peut consister à faire du paysage une préoccupation partagée dans l'espoir d'atténuer les effets *collatéraux* des projets qui se déploient sur les paysages. Cette approche est efficace si l'ensemble des acteurs partagent une même culture du paysage, un diagnostic identique et une même conviction de l'urgence d'agir. Mais, le plus souvent, les relations entre acteurs (en charge de la mise en œuvre des projets agricoles, industriels, infrastructurels ou autres) sont telles (concurrences, cultures différentes, objectifs distincts) que la transversalité théorique du paysage ne permet finalement pas la concertation souhaitée¹⁵. À défaut d'un projet de paysage négocié, le recours à l'expert est alors la solution par défaut pour les pouvoirs publics.

L'idée d'un projet de paysage relativement autonome vis-à-vis des autres projets (les différentes filières économiques qui *impactent* sur les paysages) est aujourd'hui renforcée par le développement des formations *en* paysage (universitaires ou paysagistes formés en écoles) et la reconnaissance des professionnels *du* paysage. Cette autonomie se traduit d'un point de vue théorique par des distinctions entre paysage/environnement et projet de paysage/projet de territoire qui légitiment l'expertise paysagiste¹⁶ (Nadai, 2007). Cependant, en cherchant à souligner les spécificités de la démarche des concepteurs paysagistes (spécificités encore peu explicitées¹⁷), ces clivages contribuent à isoler le projet du paysagiste des autres projets. Or, pour réussir, le projet de paysage doit nécessairement être partagé le plus largement possible, en particulier lorsqu'il cherche à se déployer aux échelles territoriales (multiplicité des acteurs). Pour que le projet du paysagiste rencontre le projet de territoire, pour qu'il en soit un des vecteurs possibles voire même qu'ils se confondent, l'explicitation de la démarche est essentielle. De ce point de vue, le processus de conception est une *boîte noire* (Davodeau, décembre 2007) dont le potentiel participatif est intrinsèquement faible.

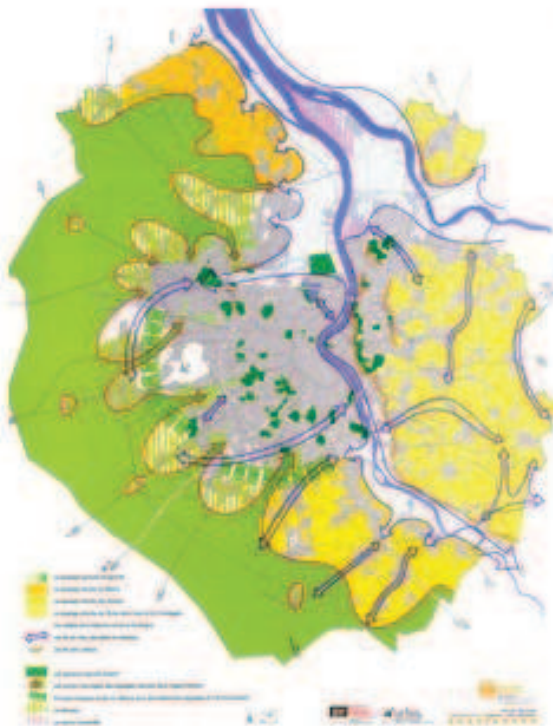
Pour les concepteurs paysagistes, l'évaluation du paysage est une phase du projet qui n'est pas réellement isolable dans le processus de conception. L'observation des paysages sur le terrain ne se traduit pas par un inventaire, elle est plutôt vécue comme un moment d'enregistrement de sensations, d'émotions qui seront remobilisées pour concevoir le projet et le dessin joue un rôle essentiel dans ce passage (Tiberghien, 2005). Ce ressenti permet la compréhension du site (la recherche documentaire est limitée et les méthodes sociologiques rarement utilisées) tout en étant un matériau de conception (ambiances, évocations, symbolique des paysages). Cette *lecture sensible*¹⁸, *impressionniste*, privilégiée par le concepteur est-elle réellement une évaluation ? Bien qu'elle ne diagnostique pas les atouts et handicaps, elle reconnaît des qualités aux paysages observés, elle leur accorde des valeurs : il s'agit donc bien d'une évaluation¹⁹.

L'analyse des travaux de fin d'études des étudiants paysagistes de l'École du paysage de Versailles met notamment en évidence la place centrale qu'ils accordent au socle géographique dans leur composition des paysages (Davodeau, décembre 2008). Ce socle, soubassement défini essentiellement par la topographie, possède des potentialités paysagères que le projet consiste à valoriser : il sert d'accroche, il fait sens, il procure des sensations, il permet d'appréhender des échelles, des dynamiques, il offre une structure pour configurer les lieux. En définitive, ces qualités reflètent l'esthétique et l'éthique du concepteur, ses propres valeurs²⁰. Pensé comme une valorisation de l'existant (le socle), le projet de paysage est donc une reconnaissance de ce qui est déjà là, présent seulement en puissance. Cette esthétique de la révélation des lieux nécessite une maîtrise des images et des mots pour, à travers le concept, représenter ce que l'on cherche à donner à voir. La géographie, utilisée par les paysagistes dans une acceptation strictement physique, est donc perçue comme le socle du paysage (et du projet), qui concentre des valeurs de nature, de permanence (le socle est stable) et de spécificité (chaque site est particulier). Elle donne sens aux paysages, en particulier aux paysages urbains contemporains qui perdent leur lisibilité (sous l'effet de l'étalement urbain, des infrastructures, des zones d'activités économiques, etc.) et n'offrent plus de prise suffisante pour une compréhension évidente des lieux, une pérennisation de la mémoire, un ancrage de l'identité, une satisfaction des sens (il s'agit aussi d'une perte de beauté et de diversité).

C'est donc d'abord à la géographie physique que recourent les paysagistes pour lire et aménager les paysages urbains. Ce constat s'explique sans doute par le désintérêt que la géographie classique a toujours eu pour les paysages urbains et par son incapacité à véritablement les lire (Lussault, 2000). C'est peut-être parce que la géographie est d'essence rurale que, lorsque les paysagistes s'en emploient pour penser la ville, ils ne l'utilisent que pour interpréter la structure physique des sites naturels. Ainsi, paradoxalement,

alors que le processus de conception du projet paysagiste se déploie essentiellement sur la ville et l'urbain, l'évaluation de ces paysages valorise prioritairement le socle physique. Quant au diagnostic de la morphologie urbaine en tant que telle, et plus encore l'analyse architecturale, ces connaissances sont peu maîtrisées et donc mobilisées par les paysagistes. En orientant leur expertise sur le socle, les paysagistes cherchent aussi à se distinguer des compétences des architectes et des urbanistes. Ce positionnement n'en est pas moins risqué car, dans le champ des connaissances du milieu, l'écologue s'affirme comme un autre concurrent (y compris dans l'espace urbain).

Le projet de paysage ne se réduit pas à la conception. En amont, la planification *projetée du paysage* aux multiples échelles de l'action publique : niveaux communal, intercommunal, départemental, régional. À chacun de ces échelons correspondent des outils adaptés pour inciter ou mettre en œuvre des actions publiques paysagères territorialisées (que nous distinguons des procédures de protection ponctuelles²¹). Ces outils peuvent ou non avoir une valeur réglementaire opposable. C'est le cas des documents d'urbanisme aux échelles communales et intercommunales mais ce n'est pas le cas des chartes paysagères intercommunales qui sont des documents de réflexion et de sensibilisation dont les orientations proposées peuvent ensuite être traduites par le document d'urbanisme ou d'autres outils réglementaires (ZPPAUP par exemple). Toutes ces démarches donnent lieu, c'est un préalable, à un diagnostic paysager. Ces évaluations, à petites échelles, relèvent de ce que certains paysagistes nomment le *grand paysage*. Pour autant, ces derniers ne sont pas les experts les plus reconnus à ces niveaux, les compétences du géographe, de l'agronome, de l'écologue, voire celles du sociologue étant également sollicitées. Le paysage y est ici appréhendé dans une perspective de géographie classique, c'est-à-dire comme la surface émergée du territoire, dans toutes ses composantes (naturelles, socio-économiques, culturelles) et le projet consiste à agir sur les mécanismes (essentiellement économiques) qui sont le ressort de ces dynamiques.

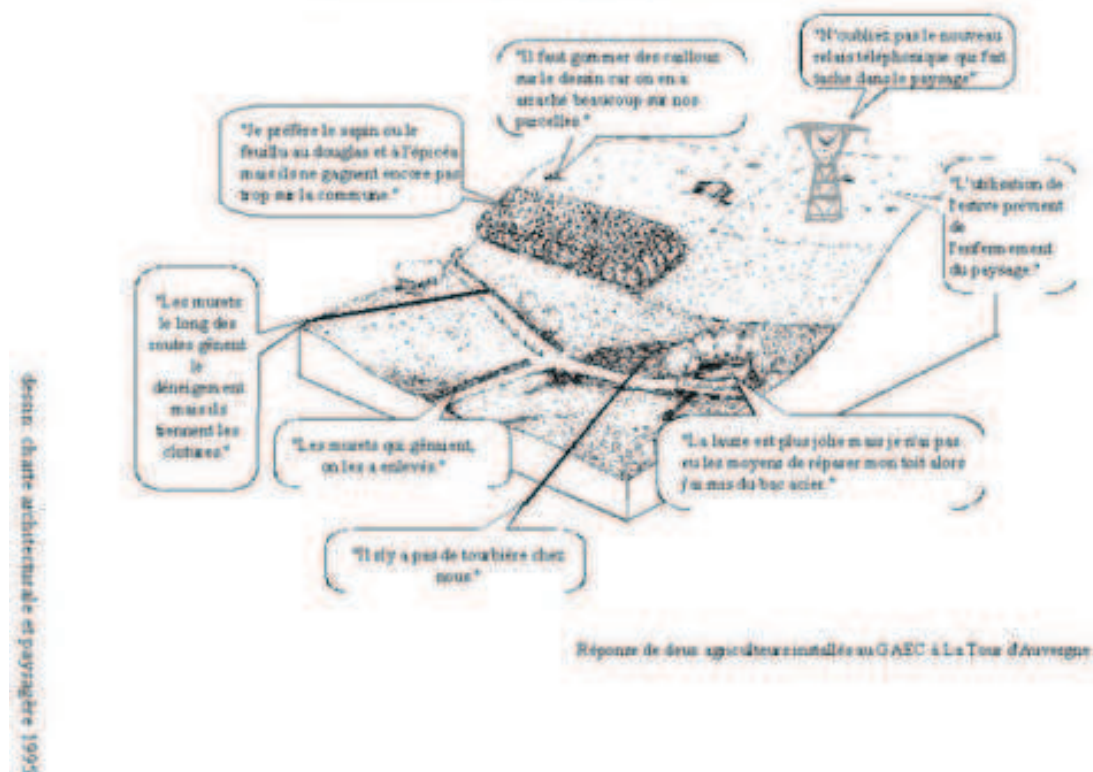


La « charpente paysagère » du schéma directeur de Bordeaux, un exemple de planification paysagère (paysagiste : Bertrand Folléa).

À ces échelles, le projet de paysage a donc tendance à perdre son autonomie pour se confondre avec le projet de territoire. Le paysage en résulte ou peut être appréhendé comme un outil (une fin ou un moyen). Le premier cas suppose un consensus sur le paysage à produire pour ensuite actionner tous les leviers possibles pour atteindre l'image désirée. Les paysages dont les qualités (esthétiques, écologiques, patrimoniales) sont très fortement reconnues (par les pouvoirs publics et par les habitants eux-mêmes) et qui peuvent s'appuyer sur des filières économiques rentables (*naturellement* par les lois du marché ou plus artificiellement par le support d'aides publiques) - donc capables de les pérenniser - peuvent être l'objet de véritables projets (les paysages touristiques sont les mieux placés).

Pour les autres (les paysages *ordinaires*), le consensus autour du paysage à produire est le plus souvent impossible à faire émerger. Il s'agit donc de tenter de le trouver en utilisant moins le paysage comme une finalité en soi que comme un moyen pour construire une culture commune. L'évaluation paysagère consiste alors à utiliser les représentations du paysage des acteurs locaux (Michelin, 1998, Guisepelli, 2005) et non celles de l'expert (surplombantes) dont la position est relativisée et redéfinie (le diagnostic paysager relève donc plutôt ici d'une coconstruction dans laquelle l'expert joue une médiation).

Fig. 4: Le bloc-diagramme paysage : un outils de dialogue efficace



Source : Michelin, 2000.

La voie du paysage-outil reste encore largement expérimentale, à l'image des méthodes de démocratie participative. Aux échelles territoriales, si l'évaluation paysagère connaît un grand succès, c'est donc dans sa forme classique du diagnostic territorial et paysager. En plus des outils précités (chartes de paysages,

documents d'urbanisme, etc.), cette expertise est renouvelée depuis une petite dizaine d'années en France par l'essor des atlas de paysage qui couvrent désormais presque l'ensemble du territoire national. Ces documents de connaissance, initiés par le ministère de l'Environnement, n'ont pas de valeur réglementaire mais offrent un cadre de réflexion à l'élaboration des outils opposables. Leur analyse est riche d'enseignements sur les méthodes et limites de l'évaluation paysagère (Davodeau, 2004). Ayant formulé un cahier des charges et proposé une démarche (Luginbühl, 1994), le ministère a fait en sorte que le contenu des documents soit homogène : l'état des lieux doit couvrir l'ensemble du territoire étudié (il ne cible pas les paysages les plus remarquables), intégrer une vision dynamique des paysages (mutations paysagères), et proposer un découpage par unités paysagères. Néanmoins, il n'y a pas eu la volonté d'imposer une méthodologie commune : les démarches - d'un département (ou d'une région) à l'autre - reflètent donc le profil de la maîtrise d'œuvre (paysagistes, géographes, écologues). Au cas par cas, ces lectures ont été associées ou non, et ces associations ont été concurrentielles (voire conflictuelles) ou non. L'analyse des atlas de paysage permet d'illustrer les enjeux méthodologiques de l'évaluation paysagère, par exemple celui de la cartographie paysagère. Les atlas privilégient tout autant les coupes, blocs-diagrammes, photographies, plus adaptés pour véritablement représenter les paysages. Comment définir des unités paysagères ? Comment dépasser la stricte description de l'occupation des sols pour intégrer la profondeur visuelle de l'observation paysagère ? Comment définir (et pourquoi) des unités paysagères ? Doit-on privilégier un découpage *territorialisé* au risque d'entériner des paysages *identitaires* archétypaux ou adopter une lecture thématique plus conventionnelle (voir tableau ci-dessous) ? Comment cartographier les mutations paysagères ? Quels sont les indicateurs statistiques les plus pertinents ? Chacun de ces points mériterait un développement. Retenons qu'ils questionnent la lecture *sensible* du paysagiste, souvent revendiquée et parfois mal comprise car mal explicitée.

Département de Maine-et-Loire	Région Basse-Normandie	Région Rhône-Alpes
Unité du « Segréen »	« Paysages d'entre terre et mer »	« Paysages urbains et périurbains »
Unité des « Mauges »	« Paysages de campagnes découvertes »	« Paysages émergents »
Unité du « Baugeois »	« Paysages de marais »	« Paysages marqués par les grands équipements »
Unité du « Saumurois »	« Paysages bocagers »	« Paysages agraires »
Unité « Val d'Anjou »	« Paysages mixtes »	« Paysages ruraux patrimoniaux »
Unité du « Couloir du Layon »	« Paysages aux bois »	« Paysages naturels »
Unité des « Basses vallées angevines », etc.	« Paysages montueux et escarpés »	« Paysages naturels de loisirs »

La comparaison des intitulés des unités paysagères des différents atlas illustre des démarches d'évaluation paysagère bien différentes.

Par exemple, lors de l'élaboration de l'*Atlas des paysages de Maine-et-Loire*²², les paysagistes ont été contraints de justifier le découpage de l'unité paysagère du Val d'Anjou, dont le périmètre ne convenait pas à un acteur lors d'un comité scientifique de suivi. En effet, le conservatoire régional des rives de Loire ne concevait pas que les paysages du lit mineur de la Loire (le fleuve, ses îles, les bancs de sable, les berges)

soient associés à ceux du lit majeur, situés de l'autre côté de la digue (paysages horticoles, maraîchage, céréaliculture). Le bureau d'études n'a pas argumenté d'un point de vue physique (association des paysages du lit mineur et du lit majeur) mais du point de vue visuel : l'observateur les perçoit ensemble, soit depuis la digue qui longe le fleuve (la route de la levée), soit depuis les coteaux du Saumurois. On saisit bien la fragilité potentielle d'une argumentation centrée sur les points de vue (ils sont toujours discutables et l'ont été pour d'autres unités paysagères).

En définitive, les atlas de paysage butent sur une limite que le ministère avait anticipée et qu'il cherche aujourd'hui à résoudre : l'évaluation des perceptions sociales des paysages. Dans sa méthodologie qui sert de référence, Yves Luginbühl (1994) soulignait bien la nécessité d'enquêter auprès des populations ou, à défaut, auprès des élus. Aucun des atlas de paysage n'a donné lieu à une enquête de ce type (même si des entretiens ont parfois été menés auprès des acteurs pour prendre connaissance des projets d'aménagement à moyen terme). Comment, dès lors, parler de paysages *identitaires* s'en s'appuyer sur ces connaissances sociologiques ? Cette limite, avec celle de l'échelle, explique la faible valeur opérationnelle de ces documents qui demeurent des outils de connaissance et de sensibilisation, et non d'aide à la décision. Conscient de leurs lacunes, le ministère teste aujourd'hui un questionnaire d'enquête (programme de recherche « les indicateurs sociaux du paysage ») qui pourrait être généralisé lors des mises à jour régulières des atlas. Par ailleurs, il travaille également, au fur et à mesure que le territoire national se couvre de ces documents, à articuler ces diagnostics pour faire coïncider les unités paysagères de part et d'autre des limites administratives qui séparent les territoires étudiés...

Conclusion

Les enjeux du diagnostic paysager se révèlent lorsque l'évaluation est discutée, critiquée, quand elle provoque des conflits. Chacun connaît des exemples de controverses causées par une expertise paysagère qualifiant les bâtiments agricoles de *verrues ou points noirs* du paysage... Comment construire collectivement ces évaluations pour établir un diagnostic partagé ? Cette question est le prix à payer si l'on accepte d'évaluer les paysages pour ce qu'ils sont : des objets matériels certes, mais toujours perçus et vécus par des populations (c'est toute la philosophie de la convention européenne du paysage). Accepter la dimension qualitative de l'évaluation paysagère pose un certain nombre de difficultés que les pouvoirs publics pensent pouvoir éviter par le recours aux savoirs de l'expert ou par l'usage de méthodologies objectivantes. Mais l'expertise, fût-elle scientifique, n'est jamais neutre et désintéressée dès lors qu'elle répond *au politique*. En amont des politiques paysagères, l'évaluation paysagère en est toujours le premier acte. Dans la mesure où elle est qualifiante, l'évaluation est déjà une manifestation du politique par les valeurs qu'elle attribue aux objets qu'elle considère (la dénomination suffit à valoriser ou à déqualifier). Aussi, l'analyse de l'évaluation paysagère menée dans les politiques publiques est une phase de l'évaluation des politiques paysagères. Il est donc difficile de penser de façon distincte l'évaluation paysagère et l'évaluation des politiques paysagères. Les conflits induits par les diagnostics, leur instrumentalisation, les relations qui se tissent entre les acteurs lorsqu'ils sont associés aux études conditionnent le déploiement de l'action publique, favorablement ou défavorablement. L'analyse du diagnostic (moins le document final produit que le déroulement de l'action) offre toujours un éclairage sur les stratégies des acteurs en présence, sur leurs actions, leurs représentations. La critique émise par le Conservatoire de la Loire sur le découpage de l'unité paysagère du Val d'Anjou ne nous éclaire-t-elle pas aussi sur sa propre lecture des paysages de la « Loire sauvage » et, par là, sur sa propre politique ?

Notes

1. « *Politique du paysage* désigne la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, de la gestion et de l'aménagement du paysage. » (Art.1 de la Convention européenne du paysage.)
2. « L'évaluation du paysage, une utopie nécessaire ? », 15-16 janvier 2004.
3. <http://www.ecologie.gouv.fr/-PPP-.html>.
4. Loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques.
5. <http://conventions.coe.int/Treaty/FR/treaties/html/176.htm>.
6. Paul Vidal de la Blache (1845-1918).
7. « Toute la géographie est dans l'étude du paysage. » (M. Sorre, 1913.)
8. « Une individualité géographique ne résulte pas de simples considérations de géologie et de climat. Ce n'est pas une chose donnée par la nature. Il faut partir de cette idée qu'une contrée est un réservoir où dorment des énergies dont la nature a déposé le germe, mais dont l'emploi dépend de l'homme. C'est lui qui, en la pliant à son usage, met en lumière son individualité. Il établit une connexion entre des faits épars ; aux effets incohérents de circonstances locales, il substitue un concours systématique de forces. C'est alors qu'une contrée se précise et se différencie, et qu'elle devient à la longue comme une médaille frappée à l'effigie d'un peuple. » (Vidal de la Blache, 1903.)
9. Après la défaite de 1870, comme tous les enseignements, la géographie doit contribuer à véhiculer le sentiment patriotique.
10. Les vidaliens cherchaient à construire et à faire reconnaître les bases scientifiques de la géographie mais cet objectif butait contre un déficit de théorisation : cette géographie régionale accumulait les connaissances de terrain sans parvenir à dépasser les monographies pour construire des lois plus générales. C'est, du moins, le reproche qui lui sera fait dans les années 1960-1970 par les tenants d'une nouvelle géographie qui, à défaut de théoriser le paysage (ce qui sera fait plus tard, notamment par Berque), construiront une théorie de l'espace (laquelle sera elle-même critiquée par le courant de la géographie sociale qui réactive le paysage à la fin des années 1970).
11. « Le paysage est un piège où se prennent les imprudents. [...] Le paysage n'est pas un reflet. S'il renseigne, c'est mal. S'il peut en dire long sur la société qui l'a produit ou réaménagé, c'est en tout cas moins bien que ce que dit l'espace même, dans toutes ses dimensions, y compris statistiques. » (Brunet, 2001.)
12. *The image of the city* (Lynch, 1960) a eu un écho important en France, contrairement à *L'Homme et la Terre* (Dardel, 1952) qui, pourtant, annonçait avant l'heure l'essor d'une géographie phénoménologique (Augustin Berque et les nouveaux théoriciens du paysage redécouvrent cet ouvrage dans les années 1990).
13. « Les sociétés interprètent leur paysage en fonction de l'aménagement qu'elles en font et, réciproquement, elles l'aménagent en fonction de l'interprétation qu'elles en font. » (Berque, 1990.)
14. Le colloque « La mort du paysage ? » en 1982 est considéré comme une étape essentielle du renouveau de la pensée du paysage en France : François Dagognet, (sous la dir. de), *Mort du Paysage ? Philosophie et esthétique du Paysage*, Seyssel, Champ Vallon, 1982.
15. « Le paysage est facteur d'intercommunalité (...) C'est un thème qui fédère facilement les élus (...) Il favorise l'idée d'appartenance à un territoire commun (...) Le travail sur le paysage donne l'opportunité de réfléchir progressivement à toutes les dimensions du développement et de

l'aménagement (...) Le paysage offre un lieu de dialogue entre tous les acteurs (association de nombreux partenaires et connaissance de leurs projets sur le territoire. » (Direction mairie-conseils et fédération des PNR de France, 1996.)

16. Ces clivages - à nos yeux contestables - sont étroitement liés à la théorie de l'artificialisation (Roger, 1978) qui, depuis 30 ans, est la pierre angulaire des avancées théoriques du concept de paysage. Nous ne rentrerons pas dans le débat (encore récemment alimenté par Chouquer, 2007).
17. « Vigoureusement revendiqué comme paradigme, voire comme slogan par une part de la communauté des praticiens, il (le projet de paysage) reste finalement peu explicite, en dehors de la définition issue de la pratique jardinière et qui le réduit à un projet formel : le projet de paysage est alors celui qui se dessine dans les écoles de paysage, il reste un terme clos sur lui-même, peu enclin à s'ouvrir à de nouvelles pratiques et connaissances. » (Luginbühl, 2004.)
18. « Le sensible est devenu un terme de la pratique paysagiste, sans qu'il ne soit jamais vraiment explicité. Qu'est-ce que le sensible ? Qui est sensible ? À en écouter certains praticiens, le paysage serait lui-même sensible (voir la pratique de la carte sensible enseignée à l'ENSP de Versailles). Ou bien ce serait la démarche qui serait sensible, notamment dans la traduction de ce que le praticien ressent d'un paysage et qui lui permet de le caractériser en termes d'ambiances paysagères, de lui conférer une identité. » (Luginbühl, 2004).
19. Laquelle se distingue de celle de l'économie du paysage qui évalue la valeur monétaire, et de celle de l'écologie du paysage qui évalue les valeurs environnementales.
20. La diversité biologique et paysagère, la multifonctionnalité des paysages, la connectivité des espaces, l'accessibilité des espaces, la réversibilité des paysages, le contact sensoriel au monde, la puissance imaginaire des lieux, d'autres modes de gouvernance, l'utopie assumée. (Davodeau, décembre 2008).
21. Monuments historiques (loi de 1913), sites naturels (loi de 1930), secteurs sauvegardés (1962), zones de protection du patrimoine urbain (1983) et paysager (1993), volets paysagers du permis de construire (1993).
22. Conseil général de Maine-et-Loire, DDE de Maine-et-Loire, DIREN des Pays de la Loire, *Atlas des paysages de Maine-et-Loire*, Angers, Le Polygraphe éditeur, 2003.

Hervé Davodeau

Géographe.

Maître de conférences en géographie à Agrocampus Ouest (centre d'Angers), Institut national d'horticulture et de paysage.

Courriel : herve.davodeau@agrocampus-ouest.fr

Bibliographie

Berque, A., *Les Raisons du paysage : de la Chine antique aux environnements de synthèse*, Paris, Hazan, 1995.

Berque, A., *Médiance. De milieux en paysages*, Paris, Belin, 1999.

Brunet, R., *Le Déchiffrement du monde*, Paris, Belin, 2001.

Chouquer, G., *Quels Scénarios pour l'histoire du paysage ? Orientations de recherches pour*

l'archéogéographie, Coimbra-Porto, 2007.

Collectif, *Mouvance, cinquante mots pour le paysage*, Paris, Éditions de La Villette, 1999.

Dagonet, F. (sous la dir. de), *La Mort du paysage ? Philosophie et esthétique du paysage*, Seyssel, Champ Vallon, 1982.

Dardel, E., *L'Homme et la Terre*, Paris, Presses universitaires de France, 1952.

Davodeau, H., « La lecture sensible du paysage », in *L'Évaluation du paysage, une utopie nécessaire ?*, Presses universitaires de Montpellier, 2004.

Davodeau, H., « La sensibilité paysagère à l'épreuve de la gestion territoriale », in *Les Cahiers de géographie du Québec*, n°137, 2005.

Davodeau, H., « Politiques publiques et paysages : du discours aux pratiques », in *Territoires en action et dans l'action*, Presses universitaires de Rennes, 2007.

Davodeau, H., « La boîte noire du projet de paysage », in *Actes des journées d'étude en sciences sociales*, colloque SFER INRA, Paris, 13-14 décembre 2007.

Davodeau, H., « Le socle, matériau du projet de paysage », in *Projet de paysage*, n° 1, mis en ligne en décembre 2008, disponible sur http://www.projetsdepaysage.fr/fr/le_socle_materiau_du_projet_de_paysage.

Di Meo G., Buléon, P., *L'Espace social. Lecture géographique des sociétés*, Paris, Armand Colin, 2005.

Donadieu, P., Mazas, E., *Des mots de paysage et de jardin*, Dijon, Educagri éditions, 2002.

Donadieu, P., Périgord, M., *Clés pour le paysage*, Gap, Géophrys, 2005.

Donadieu, P., Périgord, M., *Le Paysage*, Paris, Armand Colin, 2007.

Donadieu, P., *Les Paysagistes, ou les Métamorphoses du jardinier*, à paraître.

Folléa, B., *Guide des plans de paysage, des chartes et des contrats*, ministère de l'Environnement, 2001.

Frémont, A., *La Région espace vécu*, Paris, Flammarion, 1976.

Gorgeu, Y., Kenkins, J., *La Charte paysagère, outil d'aménagement de l'espace intercommunal*, Paris, La documentation française, 1995.

Guisepelli, E., « Les représentations sociales du paysage comme outils de connaissance préalable à l'action. L'exemple des Alpes du Nord », in *Cybergeogeo*, article 309, mis en ligne le 3 mai 2005, disponible sur <http://www.cybergeogeo.eu/index3352.html>, 2005.

Lévy, J., *L'Espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1994.

Luginbühl, Y. (sous la dir. de), « Méthode pour des atlas de paysages, identification et qualification », Strates/CNRS - SEGESA, ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Équipement et des Transports, direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, 1994.

Luginbühl, Y., « Synthèse scientifique du programme de recherche « politiques publiques et paysages », (à télécharger), 2004.

Lussault, M. (sous la dir. de), *La Ville et l'Urbain, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2000.

Lussault, M., *L'Homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Paris, Seuil, 2007.

Lynch, K., *The Image of the City*, Cambridge, MIT Press, 1960.

MEDD (idem), « Méthode pour les atlas de paysages. Enseignements méthodologiques de 10 ans de travaux », (à télécharger), 2004.

MEDDAT (idem), « Plans de paysage, éléments de bilan », (à télécharger), 2006.

MEDDAT (idem), 2007, « Les unités et structures paysagères dans les atlas des paysages », (à télécharger).

Michelin, Y., « Des appareils photo jetables au service d'un projet de développement : représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise », dans *Cybergeogeo*, article 65, mis en ligne le 7 décembre 1998, disponible sur <http://www.cybergeogeo.eu/index5351.html>.

Michelin, Y., « Le bloc-diagramme : une clé de compréhension des représentations du paysage chez les agriculteurs ? Mise au point d'une méthode d'enquête préalable à une gestion concertée du paysage en

Artense (Massif central français) », in *Cybergegeo*, article 118, mis en ligne le 10 janvier 2000, disponible sur <http://www.cybergegeo.eu/index1992.html>.

Nadai, A., « Degré zéro. Portée et limites de la théorie de l'artialisation dans la perspective d'une politique du paysage », in *Cahiers de géographie du Québec*, n°144, 2007.

Puech D., Rivière Honegger, A. (sous la dir. de), *L'Évaluation du paysage, une utopie nécessaire ?*, Paris, CNRS Éditions/université Montpellier III, 2004.

Roger, A. (sous la dir. de), *La Théorie du paysage en France, 1974-1994*, Seyssel, Champ Vallon, 1999.

Tiberghien, G., « Forme et projet », in *Les Carnets du paysage*, n°12. 2005.

Vidal de la Blache, P., *Tableau de la géographie de la France*, Paris, Tallandier, 1903.